

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1997-1998

12 MAI 1998

PROJET DE DECRET

VISANT A ASSURER A TOUS LES ELEVES
DES CHANCES EGALES D'EMANCIPATION SOCIALE,
NOTAMMENT PAR LA MISE EN ŒUVRE
DE DISCRIMINATIONS POSITIVES(1)

AMENDEMENT

DEPOSE EN COMMISSION
PAR MM. NEVEN ET VAN EYLL

(1) Voir Doc. n° 235 (1997-1998) n°s 1 à 25.

Amendement n° 155

A l'article 40, 1^{er} alinéa, remplacer les mots
« peuvent être » par les mots « sont ».

M. NEVEN.
D. VAN EYLL.